

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 09/10/25 – PV N°3

Président : Eric WATTELLIER (excusé)
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Vice-Président : Hassan ACHLOUJ (excusé)
Vice-Président : Vincent GRISORIO
Vice-Président : Gérard ANCEL
Secrétaire Général : Christophe SALMERON
Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC (excusée)
Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI
Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ (excusé)
Assiste : Philippe REFFIER (directeur administratif)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de **la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie** dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

CORRESPONDANCE

• Lettre d'un parent de joueur U13 reçue le 06/10/25 (LRAR), concernant un coup de soleil pris par son fils à défaut de pose fraîcheur lors d'un match U13. Réponse sera faite.

FC THUIR : du 08/10/25, demandant une dérogation à l'article 3 du Championnat Séniors D1. L'entraîneur désigné s'étant inscrit à la 1ère formation - session du 12/01 au 02/02/2026, par mesure dérogatoire, le club aura une saison pour régulariser sa situation. Dans le cas où l'entraîneur n'obtiendrait pas le diplôme requis à l'issue des formations proposées lors de la saison en cours, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation la saison suivante.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

NOMINATION D'UN INSTRUCTEUR SUPPLÉANT

Le Comité Directeur, lors de sa réunion via WhatsApp du vendredi 03/10/25, a décidé de nommer M. DRAI Thierry instructeur suppléant en Commission de Discipline et d'Éthique. La durée de son mandat est identique à celle du mandat du Comité de Direction de l'instance concernée (Il expire au plus tard à la fin de la saison sportive au cours de laquelle les organes dirigeants sont renouvelés - Art 3.3.2.2 des RG -FFF).

RAPPEL

- Un contrôle des licences sera effectué le 11/10/25 sur les plateaux U10 et U11.

Le Président Délégué
Marc WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON

